

MONITEUR PROFESSIONNEL

LA CERTIFICATION MONITEUR PROFESSIONNEL KARATÉ, WUSHU ET DISCIPLINES ASSOCIÉES

La certification « MONITEUR PROFESSIONNEL DE KARATÉ, WUSHU ET DISCIPLINES ASSOCIÉES », permet à son titulaire d'intervenir au premier niveau d'autonomie pédagogique contre rémunération en adéquation avec le niveau du public visé. Son objectif est d'amener une qualité d'enseignement et de reconnaissance dans les interventions pour améliorer le développement de la pratique et transmettre une technicité indispensable tout en garantissant des conditions de pratique sécuritaire aux pratiquants dans l'environnement concerné.

La certification porte sur la participation au fonctionnement d'une structure sportive, la mise en œuvre d'un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure et la mobilisation de techniques pour la conduite des activités en sécurité.

OBJECTIFS

- **Concevoir et mettre en œuvre un projet sportif et pédagogique** dans les structures affiliées à la Fédération Française de Karaté (FFK) ;
- **Concevoir et mettre en œuvre un projet d'animation** dans les structures affiliées à la FFK ;
- **Aider au développement des structures** dans la pluralité des disciplines ;
- **Préparer et accompagner des pratiquants** jusqu'en compétition de niveau régional.

Grâce à cette certification, son détenteur sera capable de mettre en œuvre en autonomie et en sécurité les compétences suivantes :

- Préparer l'espace de pratique ;
- Accueillir les pratiquants ;
- Garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécuritaires ;
- Animer et initier au socle commun des disciplines de la fédération ;
- Animer et enseigner auprès de tout type de public ;
- Animer et enseigner les différentes techniques de karaté, wushu et disciplines associées, en proposant un socle commun à toutes les disciplines ;
- Encadrer et conduire des cycles d'apprentissage ;
- Sécuriser son intervention au sein des structures affiliées à la FFK et auprès de leurs pratiquants ;
- Intervenir sur des missions d'enseignement sportif pour pratiquants de tout niveau ;
- Mettre en place un socle commun d'initiation et de découverte qui reflète toutes les disciplines de la FFK ;
- Offrir une base de pratique relative à toutes les différentes distances de combat et permettre de passer d'une situation debout à une situation au sol.

DOMAINE D'INTERVENTION

Le détenteur de la certification pourra exercer son activité principalement dans le cadre d'associations affiliées à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées, de collectivités ou de structures du secteur marchand :

- Collectivités territoriales ;
- Associations sportives ;
- Associations de jeunesse et d'éducation populaire ;
- Organismes de vacances ;
- Structures d'animation périscolaire ;
- Milieux scolaires et universitaires ;
- Ecoles municipales des sports ;
- Comités d'entreprise ;
- Structures privées de loisirs ;
- Accueil collectif de mineurs ;
- Etablissements de santé ;
- Centres de prévention, etc

LES POINTS FORTS

- Une formation adaptée aux titulaires du Diplôme d'Instructeur Fédéral (DIF) ;
- Des formateurs expérimentés et issus du milieu fédéral ;
- Un format sur une semaine en présentiel.

PRÉREQUIS

- Être âgé de minimum 18 ans ;
- Être ceinture noire 2^e Dan, Duan ou Dang délivré par la CSDGE (Commission Spécialisée des Dan et Grades Equivalents) de la FFK ;
- Être licencié FFK de la saison en cours ;
- Être titulaire d'un diplôme de secourisme ou équivalent.

BLOCS DE COMPÉTENCES

La formation est construite autour de **3 blocs de compétences (BC)** :

- **BC1** : Participer au fonctionnement d'une structure dans le domaine d'activités karaté, wushu et disciplines associées intégré dans son environnement territorial.
- **BC2** : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure, pour conduire une séance et un cycle d'animation dans le domaine d'activité du karaté, wushu et disciplines associées.
- **BC3** : Mobiliser les techniques pour la conduite des activités dans le domaine du karaté, wushu et disciplines associées en sécurité.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Le volume total de la formation est de **195 heures**. La possession du DIF permet un allègement de la formation de 85 heures pour une durée totale de **110 heures** selon la répartition suivante :

| | Préformation | Présentiel en centre de formation | Stage en club | Participations fédérales |
|-------------|--------------|-----------------------------------|---------------|--------------------------|
| Sans le DIF | 42h | 68h | 70h | 15h |
| Avec le DIF | 30h | 40h | 40h | |

➔ **Coût de la formation** : 850€ pour les titulaires du DIF

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap dans les deux zones de formation :

Zone Nord :

- Centre Départemental de Formation et d'Animation Sportives (CDFAS)
 - 64 Rue des Bouquinvilles, 95600 EAUBONNE

Zone Sud :

- Centre National d'Entraînement (CNE) de la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées
 - 200 Rue Hélène Boucher, ZAC Jean Mermoz, 34170 CASTELNAU-LE-LEZ

ÉVALUATION ET VALIDATION

Afin d'obtenir la certification « MONITEUR PROFESSIONNEL DE KARATÉ, WUSHU ET DISCIPLINES ASSOCIÉES », le candidat doit respecter intégralement les temps de formation et obtenir la validation des 3 blocs de compétences. Suite à l'évaluation, le candidat est déclaré admis ou non admis dans chacun des blocs, il n'y a pas de notation.

Le candidat non admis peut se représenter, durant une même saison sportive.

La certification « MONITEUR PROFESSIONNEL DE KARATÉ, WUSHU ET DISCIPLINES ASSOCIÉES » apparaît depuis le vendredi 21 octobre 2022 sur le Répertoire National des Certifications Professionnelles.

Vous pouvez la consulter ici : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36977/>

Plus d'informations et
inscriptions ici